

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2012

Présents : M.DOUET Jean-Paul, Mme GON Sylvie, M. NORMAND Anthony, Mme STEIN Rachel, M. MAQUET Jacques, Mme CROMBEZ Isabelle, M. PICOU Jean-François.

Absents excusés : M. BOUCON Denis donne pouvoir à M. PICOU Jean-François, M. VONCK Daniel donne pouvoir à Mme CROMBEZ Isabelle, Mme FAUCHER Odile, M. ANSART Raymond.

Présents dans la salle : Mesdames BOULANGER Jeanne, LOCRE Véronique, Messieurs DEKERPEL Frédéric et SZCZUDLAK Jean.

Secrétaire de séance : Mme CROMBEZ Isabelle

Signature du dernier compte-rendu par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations
- Débat sur le Projet d'Aménagement du Développement Durable (PLU)
- Travaux en cours
 - . Enfouissement des réseaux
- Communications diverses

DÉLIBÉRATIONS

Très Haut Débit (THD)

Le Conseil Municipal entérine la délibération de principe déjà prise, pour la mise en place du Très Haut Débit (THD) à Montagny par le Conseil Général. Une réunion de présentation aura lieu, par le CG, le 22/11/2012 à Senlis, salle de l'Obélisque.

L'objectif est d'équiper en priorité les communes rurales (2014). Dans ce but, une « plaque » de plusieurs communes voisines sera créée, avec la mise en place d'un syndicat mixte (SMOTHD), vers lequel sera fait un transfert des compétences. Monsieur le maire est nommé titulaire auprès de cet organisme, Madame Sylvie Gon étant sa suppléante.

Voie Communale 7 (VC 7)

La Mairie a reçu la réponse de Silly-le-Long, concernant la circulation sur la route reliant Montagny à Silly. Les 2 communes sont d'accord pour prendre un arrêté commun interdisant toute circulation sur cet axe, sauf riverains, agriculteurs, cyclistes et véhicules de l'entreprise Holcim. Délibération est prise pour approuver cette démarche. Il sera notamment préciser la définition de « riverains » (habitants de Silly et de Montagny).

Nomination d'un responsable de la sécurité des employés municipaux

Monsieur le Maire propose de nommer M. Denis BOUCON à ce poste qui est d'accord.

Repas des employés

L'URSAFF a signifié à la mairie que les repas des employés communaux fournis par la cantine devaient être considérés comme « avantage en nature » et donc figurés sur la fiche de paie. Cela représente donc un manque à gagner pour eux. Le Conseil Municipal laisse les employés municipaux décider eux-mêmes s'ils souhaitent continuer ou non à prendre ce repas.

Carte d'achat

La Caisse d'Epargne nous propose une carte avec un plafond de 1000€/mois, sans frais et sans commission, mais avec une cotisation de 20€/mois. Ce coût étant élevé le conseil propose de de continuer ses prospections.

DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (PLU)

La réflexion amenée par l'élaboration du PLU concerne les 10 voire les 15 ans à venir pour le village.

Après 5 réunions avec le bureau d'études chargé du PLU, il apparaît qu'il est important de garder sa ceinture verte ainsi que son aspect « village-bosquet ». M. Anthony NORMAND expose l'ensemble des points proposé suite à la phase « diagnostic » par le bureau d'études pour les orientations du PADD. Le bureau d'études recommande un agrandissement « a minima », vu le peu d'espaces urbanisables restants et les équipements communaux, et préconise la non-construction autour de l'église. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'orientation de cet agrandissement : soit créer une zone d'extension extérieure, soit définir la transformation de certains corps de ferme

en logements. En effet, M. le Maire et M. Anthony NORMAND, adjoint au maire chargé de l'urbanisme, ont rencontré, dernièrement, tous les propriétaires agricoles, dont certains ont fait part de leur intention de transformer la nature de leurs bâtiments agricoles (en logements), et de délocaliser certains de leurs bâtiments agricoles à l'extérieur du village.

Devant l'importance du changement et les répercussions que de telles mutations pourraient apporter au village, le Conseil Municipal décide de porter son intérêt sur la transformation des corps de ferme et l'étude de sa faisabilité, et de son étalement dans le temps. Au travers du PLU, et avec les analyses que pourra lui fournir le bureau d'étude Urba-service, il s'agira d'encadrer le développement de ces installations, en cohésion avec le SCoT, la charte du PNR et les lois du Grenelle de l'Environnement. Il sera tenu compte des réseaux existants d'eau et d'électricité, pour définir les surcoûts éventuels pour la commune. De plus, le Conseil Municipal décide d'approuver l'ensemble des orientations proposé par le bureau d'études (voir annexe).

TRAVAUX EN COURS

Enfouissement des réseaux : rue du Moutier puis ruelle de Chaâlis.

La commune doit financer le montant des travaux restant à sa charge, soit la somme de 156 834.79€.

L'opération sera donc financée comme suit : un emprunt de 150 000€ + un prélèvement sur fond propre de 10 000€. Concernant l'emprunt, 2 possibilités : un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts ou un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne.

Cette dernière nous propose un prêt soit à un taux fixe trimestriel à 5,40%, soit à un taux fixe annuel à 5,45% sur 20 ans, la différence étant de 3000€ sur les 20 ans. La commune fera les démarches nécessaires auprès de la Caisse d'Epargne pour l'obtention de ce prêt. Accord à l'unanimité.

Pour rappel, France-Télécom prend à sa charge 40% du coût total de l'opération la concernant.

Il est à noter que l'installation de fourreaux pour le THD (Très Haut Débit) dans les gaines que va poser France-Télécom lors de l'enfouissement des réseaux n'est pas possible (délai trop court avant le début des travaux prévus le 12/11/2012).

M Jean-François PICOU fera le tour du village pour répertorier les candélabres défectueux, afin qu'ils soient réparés lors de cette opération.

Contrairement à ce que nous avait affirmé l'entreprise STPEE, les crosses de candélabres mis en attente ne pourront pas être réutilisées. Néanmoins, cela n'apportera pas de surcoût car les candélabres en entier valent autant que les crosses seules.

La porte de la salle calme de la Maison des Loisirs a été changée.

La porte arrière de la salle du Jardin de la Mairie sera changée après étude.

Le portail de la bibliothèque sera remplacé prochainement.

L'aménagement de la ferme pédagogique est terminé. Le sel de déneigement y a été stocké.

Personnel communal :

Fin de la convention de M. Alan TIXIER. Demande de prolongation d'un an.

Remplacement de Mme Marie-France CAMIN : en attente d'une réponse pour une prise en charge d'un nouveau contrat par le Conseil Général, ou par Pôle-Emploi.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La mairie a reçu les remerciements de la famille SZCZUDLAK à l'occasion du décès de Mme Catherine SZCZULAK.

La mairie a été informée par une lettre de ses avocats que l'instruction de l'affaire l'opposant à MM. BARNÉOUD, GAILLARD et TAVERNIER était close, et qu'ils étaient dans l'attente de la décision du tribunal.

Les rapports d'activité 2011 du SE60 et du PNR, ainsi qu'une brochure du CNFPT sur ses formations sont portés à connaissance du conseil municipal et mis à disposition.

La Mairie a reçu un courrier de M. Jean SARRAMÉA, accompagné d'un cliché de l'église pris le 16/08/1969, sur lequel il avait écrit un acrostiche sur le Valois. Il demande si ce cliché concerne bien l'église de Montagny et nous promet d'autres cartes en retour.

La séance est levée à 22h15.

COMMUNE DE MONTAGNY-SAINTE-FELICITE

PLAN LOCAL D'URBANISME

I - Contexte territorial

↳ **Prendre en compte les volontés de modération du développement du village** au regard du statut de commune rurale du SCoT et de la protection du patrimoine naturel et bâti.

↳ **Gérer l'onde dynamique du pôle de Roissy Charles de Gaulle**, à l'origine de la pression foncière.

II – Géographie, paysage et patrimoine naturel

↳ **Préserver les terres agricoles du plateau**, pour les paysages qu'elles génèrent.

↳ **Préserver la ceinture verte du village**, pour maintenir le cadre de vie du village.

↳ **Reconnaître l'intérêt paysager et écologique des boisements.**

↳ **Maintenir les perspectives sur l'église.**

↳ **Préserver les espaces reconnus pour leur richesse environnementale.**

Des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain peuvent être fixés :

↳ **Préserver les terres agricoles du plateau.**

↳ **Assurer la sauvegarde des continuités écologiques** par le maintien des espaces agricoles et des boisements.

III - Morphologie urbaine

↳ **Maintenir une coupure d'urbanisation entre le village et l'église**, pour préserver la singularité de la commune.

↳ **Veiller à la sauvegarde du caractère patrimonial du cœur de village** en encadrant la rénovation des constructions anciennes.

↳ **Préserver les murs anciens** pour leur valeur patrimoniale et paysagère.

↳ **Tenir compte de l'hétérogénéité du bâti** en assurant l'intégration du bâti contemporain dans le tissu bâti existant.

↳ **Développer une vraie centralité** à l'échelle du village, au niveau de la mairie, de l'école et de la bibliothèque.

↳ **Valoriser et mettre en réseau les espaces publics.**

↳ **Envisager la création d'un espace de stationnement** au niveau de la rue Moitié.

↳ **Valoriser les déplacements doux par l'aménagement d'un tour de ville.**

↳ **Veiller au maintien de la population** en termes d'effectif.

IV – Développement et renouvellement urbains

- ↳ **Favoriser le comblement des dents creuses** en permettant leur constructibilité.
- ↳ **Programmer et encadrer le changement de destination des corps de ferme patrimoniaux.**
- ↳ **Envisager une éventuelle opération de renouvellement urbain** sur une friche située ruelle de Chaâlis.

En outre, des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain peuvent être fixés :

- ↳ **Proscrire toute extension linéaire de l'urbanisation.**
- ↳ **Encadrer spatialement le développement du village.**

V - Développement économique

- ↳ **Préserver les terres agricoles** pour leur richesse agronomique et économique.
- ↳ **Encadrer la mise aux normes et la délocalisation des bâtiments agricoles**, en envisageant la création d'une zone d'activités en continuité de Silly-le-Long, ou en favorisant les implantations en périphérie immédiate du bourg.

VI - Risques et nuisances

- ↳ **Assurer le renforcement de la défense incendie**, notamment par la mise aux normes de la réserve incendie impasse Tournebut.
- ↳ **Améliorer la qualité de l'eau desservie** sur la commune.
- ↳ **Protéger le point de captage d'eau potable** par la prise en compte des périmètres de protection qu'il instaure.
- ↳ **Tenir compte des distances d'éloignement liées aux bâtiments d'élevage** soumis au règlement sanitaire départemental.
- ↳ **Prendre en compte les nuisances acoustiques liées à la voie ferrée.**
- ↳ **Sécuriser l'entrée nord du village.**